



Donation pour un enfant

Par kakilou13

Bonjour

Mon épouse et moi avons un appartement évalué à 200 000 ? et nous voulons en faire donation à notre fille unique. A combien cette donation va s'élever en frais de notaires et droits de succession.

Merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour

Il s'agira de droite de DONATION et non SUCCESSION

Après un abattement de 100.000 ?, comptez 18.500 ? environ de droits de donation.

Pour les frais de notaire et émoluments, il faut demander une estimation au notaire, car les émoluments ne sont pas les mêmes partout. mais disons 5 à 7% environ.